

Séance d'installation du Conseil communal du 29 juin 2026

(2^{ème} partie)

Présidence : Barry Lopez

Procès-verbal

Secrétaire : Alexandra Magnenat

Ordre du jour

1. Election des membres du Bureau
2. Election de l'huissière
3. Elections des commissions permanentes, thématiques, et délégation pour le Conseil intercommunal des taxis
4. Allocution de Madame le Préfet, Clarisse Schumacher
5. Allocution de M. Olivier Descloux, Syndic
6. Allocution de M. Barry Lopez, président du Conseil communal

Le Président salue Madame le Préfet, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Madame la Secrétaire et son assistante, Mesdames et Messieurs les invité.e.s.

« Vous avez décidé de vous engager pour votre commune pour ces cinq prochaines années. Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de cette noble mission au service de la collectivité.

Je vous remercie également de la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant comme président du Conseil. »

1. Election des membres du Bureau

Selon l'art. 12 du règlement du Conseil communal (RCC), les vice-présidents sont nommés au scrutin individuel secret. Les scrutateurs et suppléants au scrutin de liste. L'alinéa 2 stipule que si le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention est alors faite au procès-verbal.

A noter que le Mont citoyen et le SEL (Socialisme Environnement Liberté), bien que deux partis différents, formeront un seul groupe politique au sein du Conseil (art. 50 RCC) : Mont citoyen-SEL.

Ont été présentés par les mandataires des partis, et acceptent de se porter candidats :

<u>Au poste de 1^{er} vice-président :</u>	Véronique Blanc (Les Vert.e.s)
<u>Au poste de 2^{ème} vice-présidente :</u>	Chimène Maraviglia (MC-SEL)
<u>Aux postes de scrutatrice et scrutateur :</u>	Nicolas Dupuis (UDC) Guillaume Graf (AM)
<u>Aux postes de scrutateurs suppléants :</u>	Raphaëlle Urfer (Les Vert.e.s) Véronique Suter (Les Indépendants du Mont)

Aucun autre candidat n'étant présenté pour ces élections, toutes et tous sont élus tacitement, avec les félicitations du président et de l'Assemblée.

2. Election de l'huissière

Selon l'article 15 (RCC), l'élection de l'huissière a lieu au début de chaque législature et cette élection est révocable en tout temps. L'huissière ne peut pas être membre du Conseil communal. Cette élection a lieu à bulletin secret, à la majorité absolue au premier tour, relative au second, mais le Conseil peut décider d'un autre mode d'élection.

Est présentée par le président du Conseil : **Mme Sandrine Krattinger**, qui officie à ce poste pour la commune du Mont-sur-Lausanne depuis la dernière législature et qui accepte de se porter candidate.

- Aucun autre candidat n'étant présenté, les membres du Conseil communal acceptent à l'unanimité la proposition d'élire l'huissière de manière tacite.

Le Président invite **Mme Sandrine Krattinger** à porter serment.

"Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays."

"Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité"

devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer."

Mme Sandrine Krattinger est élue avec les félicitations du président et de l'Assemblée.

3. Organisation et élection des commissions

Depuis le passage à la proportionnelle il y a dix ans, l'article 38 al. 2 (RCC) stipule qu'il est tenu compte d'une représentation équitable des divers groupes politiques du Conseil communal au sein des commissions.

Pour cette nouvelle année législative, les représentants des cinq groupes se sont mis d'accord pour organiser des commissions de **9** membres pour les commissions de surveillance et de **7** membres pour les commissions thématiques.

Les commissions ad hoc, comme les thématiques, seront composées de **7** membres. Le Bureau demandera aux chefs de groupe de lui transmettre les noms des commissaires au fur et à mesure de leurs organisations. La présidence des commissions se fera selon un tournus tenant compte de la représentation des divers groupes politiques du Conseil.

Les commissaires pour les commissions de surveillance : Commission des finances (COFIN) et Commission de gestion (COGEST) et pour les commissions thématiques : Commission de recours en matière d'impôts communaux (CCRI) et Commission des pétitions, ainsi que les délégués pour l'association intercommunal des taxis, sont élus par le Conseil communal aujourd'hui.

La commission consultative en matière d'urbanisme (CCU), qui a été instituée à titre d'essai il y a deux législatures, sera reconduite ou non lors de la 1^{ère} séance du Conseil communal de cette nouvelle législature.

Selon l'article 37 al. 3 (RCC), ces commissions sont élues au scrutin par liste, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Et selon l'alinéa 4 de ce même article 37, si le nombre de candidates et candidats est identique à celui des places à repourvoir, l'élection est tacite.

Election des membres de la Commission des finances - COFIN

Ont été présentés par les mandataires des partis, et acceptent de se porter candidats :

Fabio Cappelletti (AM)

Valentin Henny (AM)

Marc Maillard (AM)

Nicolas Martin (AM)

Martin Müller (MC-SEL)

Carla Garcia (MC-SEL) - excusée

Thierry Oppikofer (Les Vert.e.s) - excusée

Kate Muddiman-Frey (Les Indépendants du Mont)

Leonie Mottier (UDC)

Leur nombre étant égal au nombre de sièges à repourvoir, les candidats sont élus tacitement, avec les félicitations du président et de l'Assemblée

Election des membres de la Commission de gestion - COGEST

Ont été présentés par les mandataires des partis, et acceptent de se porter candidats :

Nicolas Gavillet (AM)
Anne-Sophie Hamoir (AM)
Alain Petter (AM)
Camilla Tartaglia (AM)
Nahal Aminian (MC-SEL)
Olivier Maggioni (MC-SEL)
Brigitte Besson (Les Vert.e.s)
Stéphane Simon (Les Indépendants du Mont)
Vladimir Fekete (UDC)

Leur nombre étant égal au nombre de sièges à repourvoir, les candidats sont élus tacitement, avec les félicitations du président et de l'Assemblée.

Election des membres de la Commission de recours en matière d'impôts communaux - CCRI

Ont été présentés par les mandataires des partis, et acceptent de se porter candidats :

Alexandre Cevey (AM)
Marina Henriod (AM)
Pascal Menétrey (AM)
Philippe Hayward (MC-SEL)
Véronique Rochat-Boillet (Les Vert.e.s) - excusée
Julien Voegtli (Les Indépendants du Mont)
Mathias Fitzner (UDC)

Leur nombre étant égal au nombre de sièges à repourvoir, les candidats sont élus tacitement, avec les félicitations du président et de l'Assemblée.

Election des membres de la Commission des pétitions

Ont été présentés par les mandataires des partis, et acceptent de se porter candidats :

Roxane Berger (AM) - excusée
Guillaume Graf (AM)
Elodie Hess (AM)
Jean-Pierre Moser (MC-SEL)
Raphaëlle Urfer (Les Vert.e.s)
Julia Sahli (Les Indépendants du Mont)
Jean-Marc Mercier (UDC)

Leur nombre étant égal au nombre de sièges à repourvoir, les candidats sont élus tacitement, avec les félicitations du président et de l'Assemblée.

Election de la délégation au Conseil intercommunal pour les taxis

Lors de la première séance de chaque législature et pour toute sa durée, le Conseil commune élit ses délégués aux services intercommunaux. Cette élection a lieu au scrutin par liste, dans le cas présent des listes d'une seule personne (art. 14 RCC). L'élection peut être tacite.

Délégué : Est présenté **Benjamin Ruffieux (AM)** qui accepte de se porter candidat.

Suppléance : Est présenté **M. Olivier Maggioni (MC-SEL)** qui accepte de se porter candidat.

Leur nombre étant égal au nombre de sièges à repourvoir, les candidats sont élus tacitement, avec les félicitations du président et de l'Assemblée.

Le Président indique que les opérations sont terminées. Il remercie chacune et chacun pour son engagement et sa participation.

La première séance ordinaire du Conseil aura lieu le lundi 28 septembre 2026, mais les premières séances des commissions ad hoc et de la COFIN auront déjà lieu respectivement les lundi 31 août 2026 et mardi 1^{er} septembre 2026. Il les remercie d'enregistrer ces dates dans leurs agendas.

Il informe que les membres du Conseil recevront prochainement les codes d'accès à l'intranet communal afin de pouvoir accéder à différents documents dont notamment le calendrier des séances prévues jusqu'à fin 2026, les coordonnées des membres du Conseil, les bonnes pratiques du Conseil communal.

4. Allocution de Madame Le Préfet, Clarisse Schumacher

Se trouve dans l'espace réservé du Conseil communal, sur le site internet communal

5. Allocution de M. Olivier Descloux, Syndic

Annexé au procès-verbal, sur le site internet communal

6. Allocution M. Barry Lopez, président du Conseil communal

Annexé au procès-verbal, sur le site internet communal

La séance est levée à 17 heures 30.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

Barry Lopez

Alexandra Magnenat

Le Mont-sur-Lausanne, le 2 juillet 2021.